

CLARPA LETTRE D'INFORMATION

2024

Juin

Pour les membres des CA et des bureaux des associations de retraités

OMMAIRE

Page 1

• C'est l'été!

Page 2

◆ Le vide-grenier : une manifestation simple à organiser

Page 3

- Des précisions sur les offres de nos partenaires
- ◆ Le grand Interclub : mardi 5 novembre LOCMINE
- Spectacle autour de l'Arménie : attention, changements !

Page 4

- ◆ Votre vie à la retraite ? Profitez-en pleinement.
- Des offres de réduction pour vos adhérents

C'est l'été!

Une année se termine pour le club. Pour vous, responsables, ce sera le temps d'un autre rythme, et d'allègement de l'esprit!

Bravo et merci pour ces heures que vous avez consacrées à vos adhérents, et bonnes vacances à vous! Quelques réflexions avant de vous laisser partir :

- Si vous avez encore l'énergie de le faire, et pendant que cela reste frais dans votre esprit, proposez à un ou deux membres du CA, dont le/la secrétaire, de « refaire le film » de cette année, avec vous : quelles ont été les activités du club ? Quelles impressions en gardez-vous ? Quelles ont été les difficultés, et les choses positives ? Quelles améliorations apporter ? Quelles ont été les réactions des adhérents ?

Cette « relecture » vous aidera pour votre assemblée générale, l'année prochaine. Si vous vous y prenez trop tard, vous aurez en effet oublié beaucoup de choses intéressantes!

- Même si le club se met en vacances, ce ne sera pas forcément le cas de certains de vos adhérents, qui ne partiront pas, pour différentes raisons (isolement, absence de famille ou de moyens, etc). Comment pouvez-vous, avec les autres membres du club, penser à eux pendant cette longue période estivale?

- En p2, vous lirez l'expérience d'un club du sud-est du Morbihan. Nous vous invitons à prendre le relais (les Jeux Olympiques démarrent bientôt!): avezvous une expérience vécue dans votre club, à partager aux autres? Dans ce cas, n'hésitez pas: appelez-nous, nous écrirons un article... ou nous en parlerons le 5 novembre prochain, à l'occasion du Grand Interclub!



POUR NOUS CONTACTER

CLARPA

14 rue François Tanguy-Prigent - BP 40091 - 56892 SAINT-AVÉ Cedex www.clarpa.fr

Standard: 02 97 54 12 64 / contact@clarpa.fr

Dominique MALIDIN: portable 06 62 00 12 64 / ligne directe 02 97 54 57 07 / mail dmalidin@clarpa.fr



Le vide-grenier : une manifestation simple à organiser



Les bals et les lotos sont une des sources de rentrée d'argent pour les clubs. Cependant, leur organisation est complexe, l'investissement des bénévoles très lourd, et le résultat parfois décevant.

Voici l'expérience récente du club de l'Amitié, sur la commune de Saint-Gravé: l'organisation d'un videgrenier.



Le 25 août prochain, le club proposera son 3ème vide-grenier. Il espère obtenir un résultat équivalent à celui de la 1ère édition, avec un revenu net d'environ 1000 €.

L'organisation de cette manifestation avait été relativement simple.

L'annonce de l'évènement, et l'appel aux exposants avait été fait par la radio locale, Plum'FM. D'autre part, des affiches et des flyers, financés par Groupama, avaient été distribués.

L'entrée était gratuite. Pour les exposants, la location de l'espace s'élevait à 6€ pour 2 mètres linéaires. Ils devaient apporter leurs propres tables et chaises. 40 stands étaient présents sur le site (le stade de la commune, mis à disposition par celle-ci).

Une buvette, tenue par des bénévoles, proposait des galettes-saucisses. C'était la deuxième source de revenus pour le club.

Cette expérience est intéressante à plusieurs niveaux :

- En demandant aux exposants d'apporter leur propre matériel, les adhérents n'ont pas été sollicités pour des activités trop physiques. De plus, cette formule a permis d'alléger la logistique pour l'organisation.
- On peut faire le même constat pour la gratuité de l'entrée. Les visiteurs ont peut-être d'ailleurs été plus généreux du côté du porte-monnaie, puisqu'ils n'avaient rien déboursé à l'entrée.
- Le club a été aidé par une association voisine, qui a proposé des bénévoles. Il s'agissait d'un « échange de service », puisque le club avait lui-même aidé cette association, à une autre occasion... De cette façon, des relations sympathiques s'établissent entre les uns et les autres.
- La commune a apprécié cette animation, proposée sur un petit territoire. C'est une façon pour elle, et pour les visiteurs de cette journée, de poser un regard positif sur le club.
- Seule réserve : en cas de mauvais temps, il n'y avait pas de solution de repli, ce qui a valu l'annulation de la 2ème édition.... Mais ce ne sera pas le cas cette année!



Manifestations payantes organisées par une association : que dit la loi ?

Une association a le droit d'organiser 6 manifestations payantes par an : concert, kermesse, bal, spectacle, exposition, loterie, tombola... Les recettes sont exemptées de tout impôt.

Ces manifestations sont dites « exceptionnelles » car il s'agit d'activités différentes de celles pratiquées habituellement. D'autre part, elles ne constituent pas l'objet même de l'association ; elles sont organisées au profit exclusif de l'association.

Attention! L'association doit tenir une comptabilité détaillée des recettes et des dépenses relatives à chacune des manifestations. Celle-ci devra notamment être présentée en cas de contrôle fiscal.

Ouelles sont les démarches à faire?

Il faut remplir une déclaration préalable de vente au déballage, adressée par courrier au maire de la commune, dans un délai de 3 mois, si la manifestation a lieu sur un domaine public, et 15 jours, dans les autres cas.

La buvette

L'association doit respecter les conditions suivantes :

- les boissons alcoolisées disponibles appartiennent toutes au groupe 3,
- si la manifestation est organisée par l'association elle-même, elle ne doit pas avoir déjà obtenu 5 autorisations au cours de l'année.
- l'association a adressé au maire de la commune une demande d'autorisation d'ouverture de buvette temporaire au moins 15 jours avant,
- · le maire a accordé son autorisation.



Le grand Interclub: mardi 5 novembre - LOCMINE



Nous vous en avons déjà parlé dans la Lettre d'Information.

Vous y pensez? Nous, oui!

L'objet de cette journée?

♦ Vous rencontrer!

Nous serons heureux de faire votre connaissance, ou de prendre du temps avec vous!

De votre côté, vous pourrez rencontrer des responsables du CLARPA, et des clubs que vous ne connaissez pas.

♦ Vous écouter!

Nous vous donnerons la parole, pour partager les expériences qui ont plu à vos adhérents, ou les innovations que vous avez apportées à votre club, ou la façon dont le CLARPA vous a aidés dans votre vie associative.

◆ Nous détendre avec vous!

Tout au long de cette journée, nous vous proposerons des animations, des jeux, un repas, un concours, un spectacle...

En septembre

Nous consacrerons tout le numéro de la Lettre d'Information à cette journée.



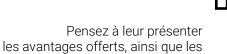
Des précisions sur les offres de nos partenaires

Au bas de la p4 de la Lettre d'Information, nous vous proposons des offres destinées à vos adhérents ou à votre club.

Chaque offre paraît tous les 3 mois (donc tous les 3 n°. sauf en juillet et en août).

Merci de lire attentivement les conditions de chaque offre: nos partenaires nous ont fait part de quelques erreurs venant des clubs.

Ces offres concernent vos adhérents.



Pour plus d'informations, appelez le CLARPA.

démarches pour en bénéficier!





Solutions de téléassistance

À MOINS DE 15 MINUTES DE CHEZ VOUS." 2 325 collaborateurs et 4 655 élus mutualistes à vos côtés. Rejoignez-nous dans l'une de nos 293 Agences ou sur groupama.fr ADHÉRENTS DU CLARPA : 5% DE RÉDUCTION

Groupama

Cette offre concerne uniquement le club

A l'occasion du décès d'un adhérent il peut faire paraître cette annonce. Il bénéficiera d'une réduction de 50%.

> Cette offre ne concerne pas les avis d'obsèques individuels.





Spectacle autour de l'Arménie : attention, changements !

Pour des questions dépendant <u>du producteur</u> du spectacle, des modifications sont intervenues.

Notez bien ces changements!

Les modifications



La date: Mercredi 27 novembre



L'horaire: 14h30



Le lieu: MORÉAC Espace An Ty Roz Salle Arvest Rue de Keramour

Pour les autres informations

Voir Lettre d'Information du mois de mai.



Vous recevrez les affiches en juin.



Présence verte

Groupama



Votre vie à la retraite ? Profitez-en pleinement.

Pour mieux soutenir les aidants qui accompagnent au quotidien un proche malade, handicapé ou vieillissant, le Département du Morbihan a lancé, avec Ma Boussole Aidants, la plateforme en ligne de solutions aidants.morbihan.fr.

Ce site regroupe l'ensemble des informations nécessaires pour les aidants, les personnes âgées et les personnes en situation de handicap, notamment des aides, des services, des événements et des actualités.

Un aidant renseigne la situation de son proche et sa localisation et peut ainsi trouver des renseignements personnalisés: les aides financières, une activité de loisir adapté à proximité, une solution de mobilité pour s'y rendre, ou la réunion à venir d'un groupe de parole...



J'AIDE TU AIDES IL AIDE...

NOUS VOUS AIDONS

aidants.morbihan.fr

ENSEMBLE, CONJUGUONS LE VERBE AIDER













DES OFFRES DE RÉDUCTIONS POUR VOS ADHÉRENTS

L'un de vos adhérents est décédé et vous souhaitez lui rendre hommage au nom de votre club.

Bénéficiez de 50 % de remise pour la parution d'un avis d'obsèques dans le journal Ouest-France.

Pour publier un avis et bénéficier de cette remise : Appelez le Service Accueil Obsèques du groupe Ouest-France au 02.56.26.20.01*

Mentionnez le nom de votre club + précisez votre adhésion au CLARPA

Offre spéciale CLARPA - 50 %



l'Amicale des retraités de Trédion a la tristesse de vous faire part du décès de

Madame Jeannine DUPONT

Membre du club

La cérémonie sera célébrée vendredi 10 mars 2023, à 10 heures, en l'église de Trédion.





Exemple pour cet avis
Tarif TTC club adhérent
CLARPA: 55,50 €

*Prix d'un appel local. N° non surtaxé

